

Pour l'instauration d'un délai de prescription de l'action disciplinaire à l'encontre de l'avocat

La FNUJA, réunie en Congrès à BORDEAUX, du 28 au 31 mai 2025,

CONNAISSANCE PRISE

- De la décision n° 2011-199 QPC du 25 novembre 2011 au terme de laquelle le Conseil constitutionnel a rappelé que si « *aucun droit ou liberté que la Constitution garantit n'impose que les poursuites disciplinaires soient nécessairement soumises à une règle de prescription, [...] il est loisible au législateur de l'instaurer* » ;
- Des récentes modifications des régimes disciplinaires des autres professions juridiques et judiciaires, lesquelles sont toutes encadrées dans un délai ;

RELÈVE que l'imprescriptibilité de l'action disciplinaire à l'encontre de l'avocat résulte uniquement du silence de la loi,

CONSIDERE que l'imprescriptibilité de l'action disciplinaire des avocats :

- N'est pas de nature à permettre d'assurer le respect des droits de la défense, l'engagement d'une action tardive exposant l'avocat à un risque de déperissement des preuves ;
- Tend à remettre en cause la légitimité des poursuites, voire même le sens de la peine disciplinaire tardive ;

RAPPELLE que l'instauration d'un régime de prescription :

- Constitue un gage de sécurité juridique,
- Répond au principe général du droit répressif au terme duquel il appartiendrait à l'autorité compétente de respecter un « délai raisonnable » entre la date où elle a connaissance de faits susceptibles de fonder des poursuites disciplinaires et la décision d'engagement de poursuites ;

ESTIME que l'instauration d'un délai de prescription serait de nature à inciter, voire à sensibiliser les titulaires de l'action disciplinaire quant aux délais qui leur sont accordés pour décider d'engager, ou non, des poursuites, et partant serait également bénéfique pour les victimes éventuelles,

En conséquence,

APPELLE DE SES VŒUX le législateur à instaurer un délai de prescription de l'action disciplinaire à l'encontre de l'avocat,

The logo of the Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA) is located in the top left corner. It features a stylized yellow starburst shape on a dark blue background. Inside the starburst, the text "FNUJA" is written in white, bold, sans-serif capital letters. Below "FNUJA", the words "LES JEUNES AVOCATS" are written in a smaller, white, sans-serif font. To the left of the starburst, there are several small, white, stylized icons representing legal symbols, including a scale of justice, a book, and a gavel.

FNUJA

LES JEUNES AVOCATS

Fédération Nationale des **Unions de Jeunes Avocats**

motion

INVITE le Conseil National des Barreaux à mener une réflexion sur le délai qu'il conviendrait d'instaurer, ainsi que sur son point de départ et les causes interruptives ou suspensives applicables.